

## Congrès AFSP Paris 2013

### Session thématique n°30 : « Les enseignants, un groupe mobilisé ? »

GEAY Bertrand, Université de Picardie (CURAPP-CNRS)

[bertrand.geay@u-picardie.fr](mailto:bertrand.geay@u-picardie.fr)

#### **Identité professionnelle et engagement syndical chez les enseignants-chercheurs**

Je souhaite, dans cette communication, mettre en discussion le rapport que les enseignants-chercheurs entretiennent avec la représentation syndicale. On sait que le syndicalisme est plus faiblement développé dans l'enseignement supérieur que dans les autres secteurs du système d'enseignement, alors même que le syndicalisme enseignant, à un niveau plus large, a connu une forme d'érosion de son dispositif militant. Surtout, il s'agit de considérer que la forme syndicale apparaît ici, plus nettement que dans d'autres groupes professionnels, en concurrence avec d'autres formes d'organisation et de représentation professionnelles. Pour le dire autrement, si la manière dont se définissent et s'organisent les groupes professionnels gagne toujours à être appréhendée sur un mode non naturalisant - en prenant appui sur la sociologie interactionniste et en particulier sur les travaux d'Abbott -, la question se pose ici avec une acuité spécifique, précisément dans la mesure où la manière de défendre les intérêts du groupe professionnel semble plus discutée chez les enseignants-chercheurs que, par exemple, chez les médecins, les enseignants du secondaire ou les métallurgistes. J'illustrerai ce point à partir d'un retour sur certaines caractéristiques de la mobilisation des universitaires au printemps 2009, avant d'examiner les spécificités de l'implantation professionnelle du syndicat majoritaire dans ce secteur, le SNESup-FSU, puis de revenir pour conclure sur le rapport entre les spécificités du poste de travail et la diversité des formes de représentation professionnelle.

J'adosserai cette discussion à deux matériaux d'enquête : d'une part, une enquête par observations et entretiens sur les luttes du printemps 2009 : observations d'AG et de réunions de la Coordination Nationale des Universités (CNU), entretiens avec une dizaine de protagonistes du conflit (syndicalistes du SNESup-FSU et du SGEN-CFDT, membres de SLR et SLU, membres éminents et non affiliés de la « Coordination Nationale des Universités ») ; d'autre part, l'exploitation du fichier des adhérents du SNESup-FSU, que j'ai obtenu de la direction du syndicat, après anonymisation, et qui comporte des informations relatives à l'âge, au sexe, à la discipline, au statut, au lieu d'exercice et aux éventuels mandats syndicaux.

#### ***1-Le rapport au syndicalisme dans le mouvement de 2009***

Le mouvement universitaire du printemps 2009 est un bon révélateur de la spécificité du rapport que les enseignants-chercheurs entretiennent avec la grève et l'action collective, et plus largement des rapports entre identité professionnelle et représentation syndicale dans cet univers professionnel. Ce mouvement, qui est apparu exceptionnel par son ampleur, a ainsi vu s'exprimer une série de revendications et d'aspirations portant sur les statuts professionnels et les missions des universités, en même temps qu'il s'est construit selon un répertoire d'action spécifique, combinant des formes d'action classiques, comme la grève de vingt-quatre heures et la manifestation, et plus inhabituelles, comme les cours alternatifs et la « ronde des obstinés ». L'action syndicale a largement structuré le mouvement mais la diffusion de la mobilisation et sa visibilité externe ont été assurées par des collectifs dépassant le cadre

syndical, en particulier la Coordination Nationale des Universités (CNU). Examinons plus en détail ces différents éléments.

Pour comprendre ce qui a provoqué l'engagement dans l'action d'un grand nombre d'universitaires et les liens existant entre les ressorts de l'engagement et les modalités de la mobilisation, il convient tout d'abord de s'arrêter sur le moment de la mobilisation. Comme n'ont cessé de le rappeler les étudiants qui avaient été les plus mobilisés au cours des années antérieures, le décret relatif au statut des enseignants-chercheurs, qui est apparu comme l'un des principaux éléments « déclencheurs » du mouvement, n'était en réalité que l'application ou la suite logique des dispositions adoptées dans le cadre de la loi Libertés et Responsabilités des Universités (LRU), au cours de l'été 2007. Et le mouvement étudiant qui avait pris forme à l'automne suivant, précisément contre la LRU, n'avait trouvé que peu de soutien du côté des personnels.

D'une certaine manière, comme le soulignent les enseignants-chercheurs interviewés, les évolutions contre lesquelles se sont mobilisés les universitaires sont même beaucoup plus anciennes. Des recommandations de l'OCDE, dans les années 1980, à la déclaration de Bologne de juin 1999, de la loi sur l'innovation de Claude Allègre, en 1998, à la loi dite LMD (Licence-Master-Doctorat) en 2003, jusqu'au développement du *benchmarking* et aux effets de la Réforme Générale des Politiques Publiques, c'est à une transformation au long cours que l'on a assisté<sup>1</sup>. Les principaux éléments de cette transformation sont bien connus : réduction du cadrage national des contenus d'enseignement, accroissement de la concurrence entre individus et entre équipes, développement des formations professionnelles et de la mission d'insertion professionnelle des étudiants, incitation à la fusion des laboratoires et des établissements, mise en place d'agences réduisant le rôle des grands organismes de recherche, contournement des instances collégiales d'administration et d'évaluation par les pairs, instauration d'une gestion managériale par le renforcement des prérogatives accordées aux présidents d'universités et par la mise en place d'instruments d'évaluation obéissant à une stricte rationalité gestionnaire et, enfin, dévolution aux établissements de la gestion des salaires et du patrimoine.

Les enquêtés expliquent également –tout particulièrement les responsables syndicaux- que le moment de cette entrée dans l'action collective de larges fractions du groupe professionnel tenait à la fois d'un long processus de prise de conscience et d'un phénomène de saturation : « il y avait une fatigue générale » dit un interviewé (1), « c'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase », résume un animateur d'AG. Lorsque l'on retrace avec eux l'histoire des mobilisations et tentatives de mobilisation récentes, on relève aussi que la profusion et la progressivité de ces mesures de transformation de l'enseignement supérieur et de la recherche semblent en partie expliquer la faiblesse des réactions collectives des enseignants-chercheurs. Il faut en ce sens noter que deux aspects importants des projets mis à l'agenda des réformes néolibérales : l'élévation des frais d'inscription des étudiants et l'introduction de la sélection à l'entrée des masters, ont été à plusieurs reprises mis en chantier et finalement repoussés, pour éviter toute mobilisation étudiante d'ampleur. On ne peut non plus oublier le rôle joué par l'action syndicale et par une mobilisation minoritaire des personnels et des étudiants dans l'abandon de la loi dite de modernisation, en 2003 –dans le contexte d'un mouvement

---

<sup>1</sup> Cf. I. Bruno, *A vos marques, prêts... cherchez ! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*, Paris, Le croquant, coll. Savoir/Agir, 2008 ; I. Bruno, P. Clément et Ch. Laval, *La grande mutation. Néolibéralisme et éducation en Europe*, Paris, Syllepse, 2010 ; Ch. Laval et L. Weber (coord.), *Le nouvel ordre éducatif mondial*, Paris, Syllepse-Nouveaux Regards, 2002 ; Ch. Laval, *L'École n'est pas une entreprise : Le néo-libéralisme à l'assaut de l'enseignement public*, Paris, La Découverte, 2004 ; Ch. de Montlibert, *Savoir à vendre. L'enseignement supérieur et la recherche en danger*, Paris, Raisons d'agir, 2004.

enseignant et interprofessionnel beaucoup plus vaste<sup>2</sup>-, cet abandon ayant pu aussi bien créer une forme d'attentisme que contribuer à sensibiliser des fractions plus larges du groupe professionnel.

Cette conjoncture politico-professionnelle est particulièrement importante pour comprendre ce qui s'est joué spécifiquement s'agissant de l'un des points-clés de la mobilisation de 2009 : l'encadrement gestionnaire de l'activité des enseignants-chercheurs, couramment désigné « modulation des services ». Cet aspect des réformes universitaires, qui touche directement à la charge de travail et aux carrières des enseignants-chercheurs, a fait l'objet d'une prudente stratégie d'approche, laissant une large place à la Conférence des Présidents d'Université (CPU) et recourant à la technique des rapports (Espéret en 2001 puis Belloc en 2003), avant d'être laissé plusieurs années en jachère. Ce point est finalement remis à l'agenda politique, à l'automne 2008, au moment même où l'application de la LRU commence à être discutée dans les établissements.

Alors qu'au cours de l'été 2007 et à la rentrée suivante les syndicats hostiles à la loi (SNESup-FSU, SUD-Education, CGT-Education et SNPREEES-FO) n'étaient guère parvenus à mobiliser, les Assemblées Générales locales qu'ils organisent à partir d'octobre 2008 rassemblent souvent quelques dizaines et, parfois, quelques centaines de personnels et d'étudiants. Les conséquences de la LRU sont mis en débat : blocage de certains conseils d'administration (en raison des nouveaux dispositifs électoraux qui, contrairement aux intentions des réformateurs, ne conduisent pas toujours à la constitution de majorités claires), difficile mise en œuvre du décret sur les comités de sélection (chargés du recrutement des enseignants-chercheurs) et surtout perspective, dans de nombreux établissements, d'une application accélérée du volet de la loi prévoyant le transfert aux établissements de la gestion du patrimoine et des personnels.

Ce climat d'inquiétude est alimenté par la suppression d'un millier de postes au budget 2009 et par le retour en force du projet de « modulation des services » des enseignants-chercheurs, à travers la préparation d'un décret réformant leur statut. En novembre et décembre, un mouvement se développe dans les IUT, en lien lui aussi avec l'application de la LRU (même s'il s'agit d'une cause spécifique : la défense du « fléchage » des budgets des IUT). En janvier, alors que les informations relatives au futur décret statutaire sont de plus en plus précises, sont en outre diffusés les projets de mesures visant à créer des masters assurant la formation des enseignants des premier et second degrés, « mastérisation » qui fait craindre un effondrement des publics et du niveau des masters existants, en même temps qu'un démembrement du statut d'enseignant dans l'ensemble de l'Education nationale (par la réduction de la place des concours dans le recrutement des enseignants).

Même si ce point est souvent relativisé dans le discours des enseignants-chercheurs les plus mobilisés, la question du statut professionnel, comme souvent dans les mobilisations du secteur public, joue ainsi un rôle important dans le démarrage du mouvement universitaire de 2009, dans un contexte de doute sur la pérennité de certaines filières et d'accumulation de mesures jugées hostiles par une fraction grandissante de la profession. La perspective d'une évaluation réduite à la prise en compte des recherches « rentables » et d'un alourdissement de la charge de travail pour tous ceux qui ne répondraient pas à ce critère est largement mise en avant dans les premières Assemblées Générales de janvier. Pour autant, la dimension corporative et défensive de cette réaction collective est très tôt insérée dans un dispositif argumentatif beaucoup plus large qui fait place non seulement à d'autres revendications mais

---

<sup>2</sup> B. Geay, « Le "Tous ensemble des enseignants" », in S. Bérout et R. Mouriaux, *L'année sociale*, Paris, Syllepse, 2004.

à l'expression d'un sentiment de dégradation des conditions de travail et d'abandon des missions fondamentales de l'université. Dans les filières générales concernées par les concours de l'enseignement, le lien entre la défense du statut et la lutte contre la « mastérisation » prend une signification très générale, comme le souligne par exemple ce militant syndical proche de la retraite : « ça remettait directement en cause : qu'est-ce qu'on fait? Quel métier on fait? Pour quoi faire? L'affaire de 'l'université n'est pas une entreprise, le savoir n'est pas une marchandise', c'est arrivé très vite ». (1)

Comme le montrent les premières réunions de la CNU, les AG d'UFR et d'établissement parviennent à rassembler des enseignants-chercheurs qui ne s'étaient pas mobilisés dans les mobilisations antérieures, y compris à l'occasion du mouvement « Sauvons la recherche ! », en 2003-2004, ou de la lutte contre le Contrat-Première-Embauche, en 2006. Les enseignants et enseignants-chercheurs des IUFM participent massivement. Des enseignants-chercheurs d'opinions politiques centristes ou de droite et issus de disciplines classiques comme les Lettres, le Droit et l'Histoire, se disent prêts à participer à l'action, au nom d'une sorte de défense des fondements et de la dignité de la profession. Leurs collègues de Sciences, de Sciences humaines ou du pôle moderniste des Lettres, expriment leur révolte contre l'hostilité que manifeste le pouvoir politique à l'égard des filières générales des universités, alors même que leurs filières sont déjà victimes d'un certain déclin démographique. Le sentiment commun qui s'exprime alors, dans les AG des mois de janvier et février, c'est que les projets gouvernementaux s'attaquent cette fois à ce qu'il y a de moins discutable et de plus précieux dans le fonctionnement des universités : la collégialité et l'indépendance des personnels. La mise en œuvre du décret statutaire dans une situation où le pouvoir des équipes présidentielles d'établissement se trouve considérablement renforcé est décrite comme une forme de « caporalisation » de la profession. L'autonomie intellectuelle et scientifique des universitaires et la valeur universelle de leurs missions sont mises en opposition avec le caractère instrumental, agressif et vulgaire du pouvoir politique et particulièrement du Président de la République – notamment après le discours de ce dernier sur l'état de la recherche française, le 22 janvier.

A la différence là aussi de la plupart des mobilisations antérieures, mais dans une logique proche du mouvement « Sauvons la recherche ! », qui avait été lancé par un appel de directeurs de laboratoires de recherche, le démarrage du mouvement voit intervenir des enseignants-chercheurs en position de responsabilité, y compris des directeurs d'UFR :

« Et avec les responsables aussi d'UFR, responsables de départements qui vont presque quasiment lancer, pour certains d'entre eux dans les UFR, c'est assez étonnant. Et même la plupart de nos collègues qui étaient jusqu'à présent relativement en retrait dans les mouvements précédents, puisque bon, on avait quand même un certain nombre, là sont vraiment rentrés aussi dans le mouvement, souvent il y avait quand même un certain nombre de facteurs qui...enfin aussi de valeurs auxquelles ils tenaient, ils tiennent même si on n'était pas sur les mêmes bases, tout ce qui relève des services publics tu vois, de la collégialité, tout ce qui relève aussi des libertés scientifiques, ça a quand même pas mal réuni les collègues globalement quelles qu'étaient les tendances, quelles que soient les tendances. (...) et c'est vrai que le fait de faire des réunions de personnels et le fait aussi de faire des réunions d'UFR à l'appel des responsables d'UFR, faisait que les collègues venaient quand même, globalement, c'est ce qui était quand même assez nouveau je trouve quand même dans le mouvement. »(2)

Se développe ainsi le sentiment de participer à une action de l'ensemble de la « communauté universitaire » (expression très utilisée dans les AG) et vouée à rassembler les différents corps professionnels des universités au nom d'une vision universaliste de leurs missions. La manière dont cet ensemble de significations se lie à un dispositif spécifique de mobilisation doit elle aussi être examinée avec attention.

Après la phase de mobilisation diffuse de l'automne, à base essentiellement syndicale, un tournant s'opère à la rentrée des vacances de Noël. La coordination inter-catégorielle de

l'Université Paris 1, qui regroupe de nombreux militants syndicaux (FSU, UNSA, CGT, FO, UNEF, FSE et SUD) et des non syndiqués, réunit une AG le 8 janvier qui prend l'initiative d'inviter l'ensemble des établissements français à la tenue d'une première Coordination Nationale des Universités (CNU), le 22 janvier suivant. Trois traits singularise cette initiative : son caractère intersyndical, sa portée inter-catégorielle et son ancrage local, dans une Université prestigieuse et porteuse de toute l'histoire de l'institution universitaire.

Dans une certaine improvisation, une plate-forme reprenant l'ensemble des revendications des différentes catégories de personnels est alors adoptée. Une motion en forme d'ultimatum lance un slogan et une date pour le démarrage d'une mobilisation de toute la « communauté » universitaire : « Le 2 février, l'Université s'arrête ». Le syndicat majoritaire, le SNESup-FSU, a suivi l'initiative et lui apporte son soutien ; la plupart des organisations syndicales, y compris les plus modérées, indiquent tour à tour leur intention de participer à la CNU. D'une certaine manière, la réalité organisationnelle rejoint ainsi le slogan, donnant une réalité à l'idée qu'une mobilisation d'ensemble des universitaires est possible. Le discours du Président de la République contribue lui aussi au cadrage du processus qui est en train de se mettre en place, en consolidant une sorte de division fondamentale entre le monde universitaire et le monde politique.

La seconde CNU rencontre un large succès et marque le véritable point de départ du mouvement. Dans le cadre symbolique de l'amphithéâtre Richelieu de la Sorbonne et en présence de nombreux journalistes, 47 établissements sont représentés, dont l'Ecole Normale Supérieure et l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, ainsi que la quasi-totalité des organisations syndicales, représentées à qualité, mais aussi des associations professionnelles, dont Sauvons l'Université (SLU) et Sauvons la Recherche (SLR), et des sociétés savantes. La CNU adopte le principe selon lequel les délégations des universités à la CNU associeront enseignants, personnels administratifs et techniques et étudiants ; elle valide la méthode d'organisation proposée par le collectif de Paris 1 -par prise en charge tournante des établissements mobilisés- et ébauche la méthode de prise de décisions -par la recherche d'un large « consensus » et la valorisation du débat « démocratique », recourant à la transcription écrite simultanée des interventions et des décisions, enjoignant au respect des arguments opposés et à la convergence des points de vue. L'idée d'une grève à géométrie variable -administrative, totale ou « active », avec présence sur les lieux de travail et initiatives symboliques- vient donner un contenu au slogan : « L'université s'arrête ! ».

Par certains côtés, le style des débats de la CNU prend parfois l'allure d'une discussion de colloque. Les étudiants et les non-enseignants sont associés au dispositif, mais leurs représentants expriment à de nombreuses reprises que leur place reste minorée, aussi bien dans les débats que dans les délégations d'établissements. De la même manière, les formes d'action qui vont se développer au niveau local et national, de février à mai, portent la trace de cette sorte d'œcuménisme inédit au sein du groupe professionnel des enseignants-chercheurs. Les attributs les plus singuliers de la profession sont valorisés, selon des modalités reflétant la diversité des styles professionnels des différentes fractions réunies, mais qui coexistent dans une sorte d'éclectisme des symboles de l'engagement : motions, manifestations pacifiques et pétitions ; cours « alternatifs », en toge ou au contraire sur un mode décontracté, en amphithéâtre, sur des places ou sur des pelouses ; projections-débats autour de films documentaires, tables-rondes dans une Maison de la Culture, lectures publiques de « la Princesse de Clèves » ; « ronde des obstinés », sur la place de l'Hôtel de Ville de Paris, comme dispositif symbolisant le répertoire d'action des fractions modernistes des universités parisiennes les plus mobilisées. La « grève active » prend elle-même les formes les plus diverses, de la cessation totale des cours à leur remplacement par des enseignements à dimension politico-culturelle, en passant par des grèves partielles ou

tournantes ; certains enseignants-chercheurs se déclarent grévistes, d'autres s'y refusent et évoquent un possible décalage des cours et des examens, d'autres encore alternent entre grève déclarée (et sanctionnée financièrement) et versement à une caisse de solidarité avec les non-enseignants grévistes.

Ce dispositif de mobilisation, agréant une diversité de manières d'être au monde universitaire, a encouragé l'expression de nombre d'aspirations, d'insatisfactions et de craintes liées à l'évolution des conditions d'exercice des métiers de l'enseignement supérieur. Celles-ci se sont en effet considérablement modifiées avec la seconde vague de « massification » de l'enseignement supérieur, de la fin des années 1980 au milieu des années 1990, puis avec la mise en œuvre des politiques d'inspiration néo-libérale et le reflux démographique des années 2000. L'accueil des nouveaux publics, au moins dans les filières les plus demandées, et surtout le travail sans cesse recommencé d'élaboration des programmes d'enseignement, d'adaptation des nouvelles mesures réglementaires, de mise au point de projets de recherche permettant d'obtenir des financements, ont occupé une part de plus en plus importante du temps de travail des personnels statutaires. L'accès à la profession est lui-même devenu nettement plus sélectif, une masse croissante de docteurs sans poste ne trouvant à s'employer que dans le système des charges de cours, des vacances scientifiques ou, dans le meilleur des cas, des postes d'Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche (ATER) ou d'allocataires postdoctoraux. La prise de poste se marque donc en bien des cas par une sorte de désillusion et par une vive tension entre l'aspiration à une forme d'« installation » dans la profession et la nécessité impérieuse de dégager du temps pour la recherche, condition indispensable pour ne pas être définitivement bloqué dans sa carrière.

La forme ouverte et mobilisant largement l'identité professionnelle du mouvement de 2009 constitue un cadre favorable à la participation des jeunes maîtres de conférence, de fait représentés en nombre dans les AG locales et les manifestations et, dans une moindre mesure, dans la CNU. De même, les doctorants et, souvent, les enseignants issus du second degré, qui peuvent eux aussi aspirer à une amélioration de leur statut et sont souvent engagés dans des études doctorales, ont souvent pris part à l'organisation locale du mouvement et aux manifestations. La distribution géographique de la mobilisation fait également sens. Alors qu'à l'occasion des précédents mouvements, les universités de province étaient généralement mieux représentées, les universités parisiennes et notamment les établissements issus de l'ancienne Sorbonne, mais aussi l'ENS et l'EHESS, étaient cette fois plutôt en pointe. La nationalisation du mouvement s'est ainsi trouvée facilitée par une conjonction singulière d'intérêts, de craintes ou d'aspirations. Les jeunes maîtres de conférence exerçant à Paris et, plus largement, les fractions professionnelles dominées des établissements de la capitale ont pu entrer en révolte contre un bouleversement institutionnel et statutaire qui leur promettait l'assignation durable à leur position, voire une dégradation de leur condition, dans le cadre d'établissements que leurs équipes présidentielles entendaient transformer au plus vite pour les positionner dans la compétition internationale de la nouvelle « économie de la connaissance ». Les personnels des établissements de province ou ceux plus généralement situés en position périphérique pouvaient quant à eux estimer que leurs formations et leurs laboratoires de recherche seraient les premières victimes des logiques de concurrence que ne faisaient qu'accentuer l'ensemble des dispositions adoptées.

Alors que les militants syndicaux de différentes sensibilités restent très présents dans l'organisation de l'action –et assurent, avec les représentants de SLR, la représentation du groupe mobilisé auprès du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche- le dispositif de mobilisation est perçu par les plus jeunes ou les moins engagés comme distant de l'univers syndical et, un peu comme le dispositif de mobilisation de SLR à ses origines, beaucoup plus en phase avec la communauté professionnelle :

« Je pense qu'il y a pas mal de facteurs, certainement effectivement, l'action de l'individualisme, oui, déjà d'une part, le fait qu'un certain nombre de collègues veulent pas s'engager dans le sens où ils ne veulent pas être étiquetés, je pense que ça revient quand même souvent et d'ailleurs, pour avoir participé aussi à pas mal quand même de réunions, je me souviens de la première université d'été par exemple de SLR, où il y avait énormément de jeunes et notamment de jeunes doctorants qui étaient présents dans le mouvement tout à fait nouveau, ils voulaient absolument pas être assimilés aux syndicats, donc et au début c'est vrai que les... au tout début justement quand il y avait des actions, elles étaient pas forcément communes, parce que justement il y avait un peu ce rejet des syndicats, enfin cette volonté de ne pas être assimilés justement aux syndicats, je pense qu'il y a aussi l'idée, ce qu'on entendait souvent aussi au niveau des AG, l'idée que ce sont les enseignants-chercheurs qui ont les idées et les syndicats récupèrent, ce qu'on entend souvent aussi, enfin qui relève quand même du préjugé, je trouve. Et un autre point aussi, c'est qu'aussi qu'il y a les syndicalistes qui travaillent que dans l'intérêt personnel, tu vois ça va aussi être très présent aussi ». (3)

De fait, les principaux orateurs enseignants-chercheurs de la CNU trouvent dans l'extension du mouvement tout au long du mois de février de nombreuses raisons de conserver le dispositif de mobilisation mis en place au mois de janvier. De plus, le répertoire d'action et le style de mobilisation adoptés contribuent à la visibilité externe du mouvement au cours des premières semaines. Ce dispositif est cependant au principe de malentendus et parfois de tensions, d'une part avec les étudiants, dont les fractions les plus radicales critiquent la frilosité des actions mises en place, d'autre part avec les non-enseignants, dont les moins engagés critiquent les « privilèges » des enseignants-chercheurs en matière de droit de grève et craignent de voir remises en cause leurs vacances en raison d'un probable décalage de l'année universitaire. Au moins autant que des tensions entre courants politico-sociaux, ce sont bien alors les rapports professionnels et hiérarchiques propres au monde universitaire qui semblent revenir à la surface :

« Il y a aussi la question du corporatisme aussi, c'est vrai que dans les AG avec les personnels, c'est pas toujours très simple avec les personnels BIATOS, mais là c'est plus par rapport au côté corpo et moins peut-être par rapport aux syndicats en tant que tel, donc je crois que c'est très complexe, il me semble, et qu'il y a pas mal de facteurs qui rentrent en jeu je pense. »(4)

L'articulation entre la mobilisation des enseignants-chercheurs et celle des étudiants et des autres catégories de personnels reste ainsi problématique dans nombre d'universités. Constatant à la fois le caractère tardif de la mobilisation des enseignants, leur façon de camper sur les prérogatives spécifiques de leur catégorie, mais aussi la faible effectivité ou la faible visibilité de la mise en œuvre du slogan « L'Université s'arrête », les groupes étudiants les plus mobilisés prennent dans bien des cas pris l'initiative de « radicaliser » l'action, en recourant aux modalités éprouvées lors des mouvements antérieurs, notamment le « blocus ». Les tensions provoquées par ce type de clivage, ravivées à partir du mois d'avril lorsque la question du « rattrapage des cours » se pose de façon de plus en plus aiguë, expliquent pour une part les conditions difficiles dans lesquelles va souvent s'achever l'année universitaire. Les relations avec les personnels ouvriers, techniciens, ingénieurs et administratifs se différencient fortement d'une site de mobilisation à l'autre, en allant du démarrage de grèves totales à la quasi-absence de participation, en passant -cas le plus courant- par une participation des fractions les plus organisées des non-enseignants aux journées d'action nationales reconduites environ tous les 15 jours.

Ces clivages internes à la « communauté universitaire » prennent une connotation plus directement politique, lorsque les consultations organisées par le Ministère sur le décret régissant le statut des enseignants-chercheurs débouchent sur un aménagement de ce dernier, courant mars. La réécriture du décret, qui conditionne la « modulation des services » au volontariat, est analysée comme un premier acquis par la plupart des syndicats. Une suspicion s'installe alors à l'encontre des enseignants-chercheurs et de leurs organisations syndicales, relativement au possible caractère corporatiste et réformiste de leur action. Par ailleurs,

l'affaiblissement de la visibilité médiatique du mouvement et l'échec de différentes tentatives pour créer des « liens » avec d'autres secteurs (enseignants du primaire et du secondaire, professionnels du secteur de la santé) vont inciter des fractions de plus en plus larges des personnels mobilisés à envisager la reprise des cours et la programmation des examens. Celles-ci seront effectives dans la plupart des établissements à la mi-mai.

## ***2-La base sociale du syndicalisme majoritaire***

Les origines et la configuration singulière de la mobilisation de 2009 permettent ainsi d'en comprendre la dynamique interne et les limites, le processus par lequel la cause défendue s'est universalisée et les raisons pour lesquelles le mouvement a plus souvent été perçu comme un échec qu'à l'aune de ses quelques acquis. Mais elle révèle aussi le rapport particulier que nombre d'enseignants-chercheurs, jeunes ou vieux, entretiennent avec l'action collective. Alors même qu'il était essentiellement question de s'organiser, sur la base d'une identité et d'intérêts professionnels, pour intervenir sur le devenir de la profession au nom d'une vision politique de plus large portée, tout s'est passé comme s'il s'agissait de constituer un cadre de mobilisation instaurant une sorte de distance avec le syndicalisme en tant que tel, intégrant les ressources qu'il pouvait apporter, mais constituant un dispositif pensé comme davantage en phase avec les attentes, les compétences et les manières d'être des membres de la profession.

Comme dans nombre de contextes comparables de mobilisation –comme par exemple les « coordinations » de la fin des années 1980 et du début des années 1990<sup>3</sup>-, cette configuration s'explique en partie par des logiques proprement politiques. Comme le soulignaient nombre de protagonistes lors des réunions de la CNU, l'enjeu était pour une part de dépasser les clivages idéologiques qui divisent entre elles les organisations syndicales et d'intégrer au mouvement tous ceux qui se tenaient à distance des syndicats en raison précisément de leur division ; il était aussi, pour les plus critiques, syndiqués ou non, de ne pas s'en remettre à des organisations dont nombre de présidents d'université étaient encore membres. Pour autant, de nombreux indices attestent du fait que la distance au syndicalisme procédait également de logiques plus sociales et professionnelles. La valorisation des sites universitaires historiques et d'une certaine civilité des formes d'expression et d'échange, et la défiance commune s'exprimant à l'égard des « bureaucrates », qu'ils soient institutionnels ou syndicaux, étaient également bien faites pour signifier que l'on était cette fois en présence d'une mobilisation authentique de la « communauté universitaire », avec ses codes et ses corps de savoirs spécialisés, irréductibles aussi bien à « l'excellence » et à la « rentabilité » exigées par les nouvelles politiques qu'à un syndicalisme perçu comme plus ou moins étranger aux logiques professionnelles.

Les ressorts individuels de ces prises de position semblent très diversifiés. Ainsi, les échanges informels qui ont accompagné les observations et les entretiens réalisés semblent montrer que l'on retrouve des profils professionnels presque opposés chez les enseignants-chercheurs qui sont à la fois parmi les plus mobilisés et parmi les plus rétifs aux cadres syndicaux. D'un côté, on trouve des universitaires dont l'activité scientifique est actuellement peu développée et qui craignent de voir leur carrière bloquée. De l'autre, on peut mentionner le cas d'universitaires qui occupent au contraire des positions scientifiques reconnues et contestent le transfert de pouvoir qu'orchestre la LRU des instances de décision structurées discipline par discipline vers des instances pilotées par les présidents d'université. De plus, la

---

<sup>3</sup> B. Geay, 1991, "Espace social et "coordinations", le mouvement des instituteurs de l'hiver 1987", *Actes de la recherche en sciences sociales*, 86-87, mars, pp. 2-24.



discipline d'appartenance, l'âge et le sexe semblent intervenir dans la distribution des opinions sur l'ensemble de ces questions.

Qu'en est-il, dans ce contexte, des caractéristiques des personnels syndiqués ? La distance au syndicalisme repose-t-elle sur des propriétés divergentes des personnels syndiqués et non syndiqués ? Dans quelle mesure les syndiqués et les responsables syndicaux sont-ils représentatifs de la profession ou présentent-ils des traits spécifiques, que ce soit du point de vue de l'âge, du sexe, du statut ou de la discipline d'appartenance ? La question se pose tout particulièrement dans le cas du syndicat majoritaire, le SNESup-FSU, qui réunit une grande partie des syndiqués et représente plus que d'autres, du point de vue des agents mobilisés eux-mêmes, les traits spécifiques d'un syndicalisme de l'enseignement supérieur supposé peu en phase avec le milieu professionnel.

La base des adhérents du SNESup-FSU en 2008-09 a été récupérée après un entretien avec le secrétaire général de l'organisation puis une rencontre avec le trésorier. Il était convenu que les données seraient anonymisées puis fournies directement sous la forme d'un tableau excell. Néanmoins, il fallait tout d'abord que les instances nationales du syndicat se prononcent favorablement. De plus, les données comportaient de nombreuses valeurs manquantes ou aberrantes, liées à un changement de trésorier et à une collecte irrégulière des informations. Il a donc fallu près de deux ans pour que la base soit effectivement récupérée. La sélection des variables a été réalisée après une série de vérifications ; par exemple, un codage agrégé des disciplines réalisé par le syndicat a été abandonné au profit des informations sur la discipline d'appartenance directement fournies par les adhérents. Les données ont ensuite été comparées à celles fournies par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et par la DEPP<sup>4</sup>.

La comparaison pose une série de problèmes qui ne sont pas sans lien avec les spécificités de l'enseignement supérieur et du syndicalisme qui s'y est implanté. Le premier de ces problèmes est que le syndicat affine les retraités, alors que les données du ministère portent sur les seuls actifs. Sur les 7.886 adhérents de la base SNESup, 1.325 sont retraités, soit 16,8%. On peut donc retenir comme information qu'une part non négligeable de retraités continuent d'adhérer au syndicat, même ils n'y prennent pas de responsabilités et n'ont pas de contacts avec leurs anciennes sections. La comparaison se limite ensuite aux seuls actifs.

Le deuxième problème est la définition de la qualité d'enseignant du supérieur, du point de vue de l'institution. Le Ministère ne dispose de statistiques que sur les enseignants qui exercent sur un support administratif fléché pour l'enseignement (titulaires, attachés temporaires, moniteurs, associés, assistants, lecteurs...) à l'exclusion des allocataires et des vacataires ; par ailleurs, il ne fournit de renseignements précis que sur les titulaires. Les critères restrictifs du ministère permettent malgré tout d'établir qu'au moins 16% des enseignants sont attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) ou moniteurs, alors que le syndicat ne compte que 4% de contractuels ou vacataires (n=261 pour 6.561 actifs). L'une des caractéristiques majeures de la syndicalisation est donc sa très forte sous-représentation des précaires. Il faudrait enquêter spécifiquement autour de cette question, mais les observations réalisées suggèrent que tant du côté des syndicalistes que du côté des non-titulaires, la syndicalisation de ces derniers reste peu pensée, en raison des rapports hiérarchiques propres à l'enseignement supérieur et du fait que les allocataires, contractuels et vacataires sont très majoritairement encore étudiants ou dépendants de leurs anciens directeurs de thèse pour l'accès à l'emploi. Le fait est que le syndicalisme de l'enseignement supérieur est un syndicalisme d'*insiders*.

---

<sup>4</sup> Note d'information 09-24 de la Direction de l'Évaluation, de la Performance et de la Prospective.

La première comparaison systématique que l'on peut établir sur cette base est le taux de syndicalisation. Selon un premier calcul, limité aux titulaires et stagiaires dans la population de syndiqués (6.300) et la population de référence (75.366<sup>5</sup>), on trouve un taux de 8,3%. Selon un calcul plus défavorable, qui inclut les non-titulaires, on trouve un taux de 7,2% (6.561 actifs syndiqués pour une population de 91.300), qui serait encore inférieur si l'on incluait les allocataires et vacataires. Il existe donc un écart important entre le score du syndicat aux élections professionnelles (autour de 40% des suffrages exprimés parmi les titulaires) et son taux d'affiliation. On peut également estimer que le taux global de syndicalisation (incluant les autres syndicats de l'enseignement supérieur) est probablement inférieur 15%, soit un niveau supérieur à celui observé dans l'ensemble de la population, mais d'environ la moitié de ce qui est estimé pour les enseignants des premier et second degrés.

Les données du ministère permettent ensuite de comparer, variable par variable, les distributions observées chez les syndiqués actifs et parmi les principales catégories d'enseignants actifs : professeurs, maîtres de conférences et professeurs de l'enseignement secondaire en poste dans l'enseignement supérieur (PRAG et PRCE)<sup>6</sup>.

Tableau 1 : Distributions par corps des principales catégories enseignantes du supérieur et des syndiqués du SNEsup

| Corps      | Pop° enseignants |      | SNEsup    |      |
|------------|------------------|------|-----------|------|
|            | Effectifs        | %    | Effectifs | %    |
| MCF        | 35 847           | 52,7 | 3264      | 49,7 |
| PU         | 18 806           | 27,6 | 1144      | 17,4 |
| PRAG, PRCE | 13 427           | 19,7 | 1874      | 28,6 |
| Autres, NP | /                | /    | 279       | 4,3  |
| Total      | 68080            | 100  | 6561      | 100  |

Si les maîtres de conférences sont représentés dans des proportions proches parmi les syndiqués et dans la population de référence, il en va autrement des professeurs, sous-représentés d'environ 10 points, et des professeurs de l'enseignement secondaire, surreprésentés dans des proportions analogues.

Plusieurs hypothèses peuvent ici être avancées quant aux logiques qui conduisent à cette configuration. On peut tout d'abord avancer une interprétation par la carrière, sans doute la plus proche du sens commun. Dans cette perspective, qui privilégie une interprétation utilitariste de la syndicalisation, les professeurs n'auraient plus grand-chose à attendre du syndicat, alors que les maîtres de conférences attendraient davantage des instances élues qui contrôlent en partie le droit d'accès à la position de professeur (sections du Conseil National des Universités) ; de leur côté, les professeurs de l'enseignement secondaire chercheraient des appuis pour devenir maîtres de conférences ou améliorer leurs conditions de travail. Des illustrations de ce type d'usage du syndicalisme sont mises en avant par les interviewés les plus éloignés de l'univers syndical, comme ces cas de professeurs devenus présidents

<sup>5</sup> Idem.

<sup>6</sup> Source : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : demogsup2009\_64609 : enseignants titulaires en fonction (professeurs y compris associés, maîtres de conférences y compris associés, professeurs de l'enseignement secondaire en poste dans l'enseignement supérieur. Cette population ne coïncide pas exactement avec celle de la base SNEsup, mais compte tenu des valeurs manquantes ou non actualisées pour certaines variables et de la faiblesse du nombre de précaires parmi les syndiqués, cette comparaison est en définitive apparue la meilleure.

d'université sur listes syndicales ou de professeurs de l'enseignement secondaire qui revendiquent une intégration au corps des maîtres de conférence ou une réduction de leur service d'enseignement (deux fois plus important que celui des enseignants-chercheurs). Il reste que les premiers, même lorsqu'ils abandonnent les mandats syndicaux, ne cessent pas nécessairement d'acquiescer leur cotisation syndicale. Quant aux seconds, leur syndicalisation plus fréquente peut tout aussi bien s'expliquer par une socialisation initiale dans un corps où le syndicalisme joue un rôle plus important.

Une deuxième hypothèse, plus proche du modèle déployé par Bourdieu dans *Homo Academicus*<sup>7</sup>, peut être proposée. Elle renvoie à la notion de carrière mais dans un autre sens, renvoyant aux propriétés initiales des uns et des autres et opposant les carrières scientifiques aux carrières administratives et syndicales. L'investissement syndical correspondrait ici à une forme de défense des catégories dominées au sein du monde académique et trouverait à s'illustrer dans le cas de dirigeants syndicaux issus de l'enseignement secondaire ou bloqués en position de maître de conférences. Il faut néanmoins noter qu'il existe là aussi des indices contradictoires, tel professeur reconnu ayant pris la tête d'une liste syndicale ou étant devenu secrétaire général de l'organisation.

Une troisième hypothèse, proche de la deuxième, mais qui ouvre sur une interprétation différente du sens de l'engagement syndical, peut être formulée. Elle consiste à comprendre la participation à la vie syndicale comme un possible obstacle à une carrière accomplie d'enseignant-chercheur. L'un des interviewés semble relever de ce cas de figure. Brillant docteur et jeune maître de conférences en mai 1968, il s'est alors lancé dans un militantisme syndical d'extrême-gauche et s'est peu à peu détourné de la perspective d'une activité scientifique soutenue et de l'accès à un poste de professeur.

Il faudrait là aussi disposer de matériaux plus importants pour trancher entre ces hypothèses ou les pondérer et les articuler entre elles. Il paraît néanmoins fondé de souligner que l'univers de l'enseignement supérieur apparaît marqué par sa hiérarchisation, par le poids des contraintes qui pèsent sur les carrières et par le fait que la participation aux activités syndicales puisse apparaître tantôt comme une ressource, tantôt comme un obstacle pour la carrière scientifique.

Tableau 2 : Distributions par âge des principales catégories enseignantes du supérieur et des syndiqués du SNESup

| Age         | Pop° enseignants |      | SNESup    |      |
|-------------|------------------|------|-----------|------|
|             | Effectifs        | %    | Effectifs | %    |
| - de 30 ans | 718              | 1,1  | 112       | 1,7  |
| 30-34 ans   | 6 025            | 8,9  | 317       | 4,8  |
| 35-39 ans   | 10 052           | 14,8 | 602       | 9,2  |
| 40-44 ans   | 11 964           | 17,6 | 817       | 12,5 |
| 45-49 ans   | 10 371           | 15,2 | 880       | 13,4 |
| 50-54 ans   | 8 831            | 13,0 | 910       | 13,9 |
| 55-59 ans   | 8 952            | 13,2 | 979       | 15,0 |

<sup>7</sup> Pierre Bourdieu, *Homo academicus*, Paris, Minuit, 1984.

|                |              |            |             |            |
|----------------|--------------|------------|-------------|------------|
| 60-64 ans      | 9 590        | 14,1       | 1026        | 15,6       |
| 65 ans et plus | 1 577        | 2,3        | 327         | 5,0        |
| NP             | 0            | 0,0        | 591         | 9,0        |
| <b>Total</b>   | <b>68080</b> | <b>100</b> | <b>6561</b> | <b>100</b> |

L'âge des syndiqués contribue à affiner ce tableau comparatif. Les syndiqués apparaissent sensiblement plus vieux que la profession dans son ensemble, ce qui tend à confirmer que le recours au syndicat n'est pas nécessairement le fait des enseignants qui développent les plus fortes attentes par rapport à leurs carrières. On ne peut pour autant en tirer des conclusions définitives, tant l'érosion du taux de syndicalisation et le vieillissement du groupe des syndiqués peuvent expliquer à eux-seuls cette distribution.

La variable sexe apporte des informations d'un autre type. Les femmes apparaissent en effet sensiblement surreprésentées parmi les syndiqués.

Tableau 3 : Distributions par sexe des principales catégories enseignantes du supérieur et des syndiqués du SNESup

| Sexe         | Pop° enseignants |            | SNESup      |            |
|--------------|------------------|------------|-------------|------------|
|              | Effectifs        | %          | Effectifs   | %          |
| Homme        | 43667            | 64,1       | 3736        | 57,0       |
| Femme        | 24413            | 35,9       | 2822        | 43,0       |
| <b>Total</b> | <b>68080</b>     | <b>100</b> | <b>6558</b> | <b>100</b> |

Cette surreprésentation des femmes, qui semble aller dans le sens d'un syndicalisme représentant davantage les individus dominés sous différents rapports au sein du groupe professionnel, s'explique-t-elle en réalité par les corrélations entre la variable sexe et d'autres variables. Le double croisement avec le corps montre que dans toutes les catégories les femmes sont un peu plus nombreuses parmi les syndiqués. Autrement dit, l'effet de la variable sexe résiste au test de la variable corps.

Tableau 4 : Distributions par corps et par sexe des principales catégories enseignantes du supérieur et des syndiqués du SNESup

| Corps           | Sexe          | Pop° enseignants |             | SNESup      |             |
|-----------------|---------------|------------------|-------------|-------------|-------------|
|                 |               | Effectifs        | %           | Effectifs   | %           |
| PRAG            | Hommes        | 7735             | 57,6        | 975         | 52,0        |
|                 | Femmes        | 5692             | 42,4        | 899         | 48,0        |
|                 | <b>Total</b>  | <b>13427</b>     | <b>100</b>  | <b>1874</b> | <b>100</b>  |
| MCF             | Hommes        | 20831            | 58,1        | 1781        | 54,6        |
|                 | Femmes        | 15016            | 41,9        | 1480        | 45,4        |
|                 | <b>Total</b>  | <b>35847</b>     | <b>100</b>  | <b>3261</b> | <b>100</b>  |
| PR              | Hommes        | 15101            | 80,3        | 841         | 73,5        |
|                 | Femmes        | 3705             | 19,7        | 303         | 26,5        |
|                 | <b>Total</b>  | <b>18806</b>     | <b>100</b>  | <b>1144</b> | <b>100</b>  |
| Autres<br>et NP | Hommes        | /                | /           | 139         | 49,8        |
|                 | Femmes        | /                | /           | 140         | 50,2        |
|                 | <b>Total</b>  | <b>/</b>         | <b>/</b>    | <b>279</b>  | <b>100</b>  |
| <b>Total</b>    | <b>Hommes</b> | <b>43667</b>     | <b>64,1</b> | <b>3736</b> | <b>57,0</b> |

|  |        |       |      |      |      |
|--|--------|-------|------|------|------|
|  | Femmes | 24413 | 35,9 | 2822 | 43,0 |
|  | Total  | 68080 | 100  | 6558 | 100  |

De la même manière, les femmes sont surreprésentées parmi les syndiqués au sein de toutes les catégories d'âge. Dans cette profession de l'enseignement où les hommes sont en position majoritaire, et même en position dominante si l'on considère le fait que les femmes accèdent moins que les hommes aux positions scientifiques et hiérarchiques les plus élevées, le syndicalisme peut constituer le lieu d'expression d'une vision contestataire de ces rapports de domination. Là encore les enjeux se concentrent autour du déroulement de la carrière, dans la mesure où une interruption de l'activité scientifique liée au fait d'avoir des enfants, en particulier lorsqu'après la thèse et l'accès à un poste de maître de conférences, nombre de femmes sont conduites à réserver un peu temps pour les soins au nourrisson et la vie de famille, et se trouvent par là-même exposée au risque d'un décrochage temporaire ou du durable de leur activité scientifique.

Tableau 5 : Distributions par âge et par sexe des principales catégories enseignantes du supérieur et des syndiqués du SNESup

| Age                   | Sexe         | Pop° enseignants |            | SNESup      |            |
|-----------------------|--------------|------------------|------------|-------------|------------|
|                       |              | Effectifs        | %          | Effectifs   | %          |
| <b>- de 30 ans</b>    | Hommes       | 412              | 57,4       | 52          | 46,4       |
|                       | Femmes       | 306              | 42,6       | 60          | 53,6       |
|                       | <b>Total</b> | <b>718</b>       | <b>100</b> | <b>112</b>  | <b>100</b> |
| <b>30-34 ans</b>      | Hommes       | 3567             | 59,2       | 158         | 49,8       |
|                       | Femmes       | 2458             | 40,8       | 159         | 50,2       |
|                       | <b>Total</b> | <b>6025</b>      | <b>100</b> | <b>317</b>  | <b>100</b> |
| <b>35-39 ans</b>      | Hommes       | 5705             | 54,6       | 308         | 51,2       |
|                       | Femmes       | 4736             | 45,4       | 294         | 48,8       |
|                       | <b>Total</b> | <b>10441</b>     | <b>100</b> | <b>602</b>  | <b>100</b> |
| <b>40-44 ans</b>      | Hommes       | 6568             | 63,3       | 419         | 51,3       |
|                       | Femmes       | 3803             | 36,7       | 398         | 48,7       |
|                       | <b>Total</b> | <b>10371</b>     | <b>100</b> | <b>817</b>  | <b>100</b> |
| <b>45-49 ans</b>      | Hommes       | 5927             | 67,1       | 466         | 53,0       |
|                       | Femmes       | 2904             | 32,9       | 414         | 47,0       |
|                       | <b>Total</b> | <b>8831</b>      | <b>100</b> | <b>880</b>  | <b>100</b> |
| <b>50-54 ans</b>      | Hommes       | 6002             | 67,0       | 529         | 58,1       |
|                       | Femmes       | 2950             | 33,0       | 381         | 41,9       |
|                       | <b>Total</b> | <b>8952</b>      | <b>100</b> | <b>910</b>  | <b>100</b> |
| <b>55-59 ans</b>      | Hommes       | 7041             | 73,4       | 569         | 58,1       |
|                       | Femmes       | 2549             | 26,6       | 410         | 41,9       |
|                       | <b>Total</b> | <b>9590</b>      | <b>100</b> | <b>979</b>  | <b>100</b> |
| <b>60-64 ans</b>      | Hommes       | 7041             | 73,4       | 667         | 65,0       |
|                       | Femmes       | 2549             | 26,6       | 359         | 35,0       |
|                       | <b>Total</b> | <b>9590</b>      | <b>100</b> | <b>1026</b> | <b>100</b> |
| <b>65 ans et plus</b> | Hommes       | 1217             | 77,2       | 218         | 66,7       |
|                       | Femmes       | 360              | 22,8       | 109         | 33,3       |
|                       | <b>Total</b> | <b>1577</b>      | <b>100</b> | <b>327</b>  | <b>100</b> |
| <b>Total</b>          | Hommes       | 43480            | 65,8       | 3386        | 56,7       |

|  |        |       |      |      |      |
|--|--------|-------|------|------|------|
|  | Femmes | 22615 | 34,2 | 2584 | 43,3 |
|  | Total  | 66095 | 100  | 5970 | 100  |

L'introduction de la variable relative au groupe de disciplines d'appartenance a des effets différents. Si un effet du sexe se maintient en partie, c'est surtout le cas dans les disciplines médicales (44,3% de femmes chez les syndiqués contre 29,9% dans l'ensemble de la population) et dans une moindre mesure en sciences (34,7% contre 26,1%) et en lettres et sciences humaines et sociales (57,5% contre 50,2%). Le sexe n'intervient pas dans les différenciations de syndicalisation en droit, économie, gestion.

Tableau 6 : Distributions par groupe disciplinaire et par sexe des principales catégories enseignantes du supérieur et des syndiqués du SNESup

| Groupes de disciplines               | Sexe   | Pop° enseignants |      | SNESup    |      |
|--------------------------------------|--------|------------------|------|-----------|------|
|                                      |        | Effectifs        | %    | Effectifs | %    |
| Droit, sciences économiques, gestion | Hommes | 5461             | 61,4 | 182       | 61,3 |
|                                      | Femmes | 3432             | 38,6 | 115       | 38,7 |
|                                      | Total  | 8893             | 100  | 297       | 100  |
| Lettres et sciences humaines         | Hommes | 10770            | 49,8 | 909       | 42,5 |
|                                      | Femmes | 10835            | 50,2 | 1228      | 57,5 |
|                                      | Total  | 21605            | 100  | 2137      | 100  |
| Médecine, pharmacie et dentaire      | Hommes | 5379             | 70,1 | 44        | 55,7 |
|                                      | Femmes | 2295             | 29,9 | 35        | 44,3 |
|                                      | Total  | 7674             | 100  | 79        | 100  |
| Sciences et techniques               | Hommes | 21302            | 73,9 | 2441      | 65,3 |
|                                      | Femmes | 7535             | 26,1 | 1299      | 34,7 |
|                                      | Total  | 28837            | 100  | 3740      | 100  |
| Autres                               | Hommes | 755              | 70,5 | 160       | 52,5 |
|                                      | Femmes | 316              | 29,5 | 145       | 47,5 |
|                                      | Total  | 1071             | 100  | 305       | 100  |
| <b>Total</b>                         | Hommes | 43667            | 64,1 | 3736      | 57,0 |
|                                      | Femmes | 24413            | 35,9 | 2822      | 43,0 |
|                                      | Total  | 68080            | 100  | 6558      | 100  |

On en vient par-là à évoquer un autre des grands principes de différenciation des rapports à la syndicalisation : l'appartenance au champ disciplinaire.

Tableau 7 : Distributions par groupe disciplinaire des principales catégories enseignantes du supérieur et des syndiqués du SNESup

| Groupes de disciplines               | Pop° enseignants |      | SNESup    |      |
|--------------------------------------|------------------|------|-----------|------|
|                                      | Effectifs        | %    | Effectifs | %    |
| Droit, sciences économiques, gestion | 8893             | 13,1 | 297       | 4,5  |
| Lettres et sciences humaines         | 21605            | 31,7 | 2137      | 32,6 |
| Médecine, pharmacie                  | 7674             | 11,3 | 79        |      |

|                        |       |      |      |      |
|------------------------|-------|------|------|------|
| et dentaire            |       |      |      | 1,2  |
| Sciences et techniques | 28837 | 42,4 | 3740 | 57,0 |
| Autres                 | 1071  | 1,6  | 305  | 4,7  |
| <b>Total</b>           | 68080 | 100  | 6558 | 100  |

C'est une sorte d'évidence pour les universitaires eux-mêmes. L'univers des disciplines de l'enseignement supérieur apparaît profondément divisé du point de vue de son rapport au syndicalisme. Le secteur Droit-économie-gestion, et plus encore le secteur Santé, sont nettement sous-représentés parmi les syndiqués. A l'inverse, le secteur Sciences se présente comme un véritable bastion du SNESup, son poids dans la population de l'enseignement supérieur et sa surreprésentation parmi les syndiqués plaçant les syndiqués de ces disciplines en position largement majoritaire au sein de l'organisation syndicale. Relativement aux représentations communes des divisions politiques de l'enseignement supérieur, c'est finalement la représentation du secteur Lettres-sciences-humaines qui peut le plus surprendre. Les universitaires de ces disciplines ont le même poids dans l'ensemble de la profession et dans le syndicat, aux environs de 30%. Il serait bien-sûr intéressant d'approfondir cette analyse par une exploration plus des différenciations discipline par discipline, tout en restant prudent compte-tenu de la faiblesse des effectifs de nombreuses disciplines. Le cas des STAPS et de la science politique mériterait en particulier d'être distingué.

Mais du point de vue de la problématique développée ici, ces indications sont suffisantes pour éclairer ce qui se joue dans le rapport ordinaire au syndicalisme. Au cours des mobilisations de ces dernières années, en particulier celle de 2009, les personnels de lettres et sciences humaines ont joué un rôle souvent important dans l'animation des AG et dans celle de la CNU. Mais la distance à l'engagement syndical est souvent caractéristique des manières de se mobiliser dans ce secteur. Sans doute peut-on parfois trouver des raisons d'ordre épistémologique à cette distance, la confusion entre la posture intellectuelle et la posture politique, dans un contexte où un discours politique tend à discréditer ces disciplines, pouvant être perçue comme risquée pour la reconnaissance et la carrière scientifiques. L'organisation concrète du travail de recherche, plus individualisée que dans les sciences dites exactes, peut également contribuer à ce rapport d'étrangeté que nombre d'enseignants-chercheurs en lettres en sciences humaines entretiennent avec le fait syndical.

La prise en compte du degré d'engagement au sein de l'organisation syndicale viendrait encore conforter ce constat. Sans développer ce point ici, on notera seulement que les syndiqués de lettres et sciences humaines se distinguent aussi par le fait qu'ils sont ceux qui prennent le moins de responsabilités au sein du SNESup (comme les jeunes et les femmes), qu'il s'agisse de responsabilités locales ou nationales (à l'exception semble-t-il des syndiqués de science politique). C'est sans doute dans ce secteur que le rapport à l'engagement syndical est le plus ambivalent, le plus marqué par la crainte de se voir absorbé par la « machine » syndicale, le plus attentif à ne rien abandonner de ses particularismes professionnels. Les plus engagés des enseignants-chercheurs de ce secteur, y compris lorsqu'ils sont syndiqués, conservent et cultivent pour leurs pairs cette manière particulière d'envisager l'engagement au sein de la profession. L'une des interviewées, militante de Sauvons L'Université (SLU) illustre particulièrement ce type de dispositions.

Jeune maître de conférences dans une université parisienne, elle est de ceux qui ont participé au mouvement contre la LRU, en 2007. Dès le mois de mai, elle lance une pétition et, dans la foulée, adhère au Parti socialiste et entre en contact avec le SNESup. Le mot d'ordre qu'elle cherche à faire partager, avec un groupe de collègues non-syndiqués ou affiliés à des organisations ou des courants syndicaux situés plutôt à gauche du SNESup, c'est le rejet radical du texte de loi, le refus d'entrer dans la négociation avec le gouvernement. Elle est finalement contactée pour venir s'exprimer devant le congrès du syndicat :

« Donc j'y suis allée, (rire) je dois dire, non mais en fait c'était assez drôle parce qu'à l'époque, j'essayais de convaincre différents syndicats. (...) Tout le monde m'avait regardé d'un air un peu méfiant, et donc

finalement je me suis retrouvée à ce congrès où j'ai pris la parole, je me suis rendu compte rétrospectivement -mais avec la fraîcheur des gens qui ne connaissent pas les syndicats-, d'une manière extrêmement violente, et voilà, donc à priori, ça devait s'arrêter là... (...) Mais ce qu'il faut dire pour comprendre peut-être pourquoi j'ai fait ça, c'est parce qu'en fait, moi, j'avais passé quatre ans en Italie, comme j'étais membre de l'école française de Rome, j'ai vécu en Sicile, et je sais ce que c'est qu'une université italienne. Donc moi je voyais les ravages en fait de ce qu'on nous a laissé au niveau européen, d'une certaine manière. Et donc je leur.... en gros mon discours étais: vous ne vous rendez pas compte de ce qui est en train de se passer. Il va se passer quelque chose de terrible, évidemment... » (6)

Au cours de l'été puis à l'automne, elle participe aux actions collectives contre la loi sans adhérer à un syndicat. Constatant avec ses collègues l'échec du mouvement, elle décide avec eux, en décembre, de constituer une structure pérenne, qui réunit pour l'essentiel des maîtres de conférences de lettres et sciences humaines, pour la plupart non syndiqués. Le groupe comporte autant de femmes que d'hommes. Il se donne pour objectif principal de publier des textes d'analyse intellectuelle, pour « comprendre ce qui arrive », et secondairement de développer des relations avec les organisations syndicales et SLR. Les liens avec le SNESup se resserrent progressivement, elle-même devient adhérente et contribue à la création d'une section dans son établissement au printemps 2008, tout en conservant cette activité parallèle au sein de ce qui se nomme désormais SLU, lieu qu'elle perçoit comme dégagé des enjeux de tactique syndicale et plus en phase avec son activité professionnelle.

L'ensemble des éléments mis en discussion peut être rapporté à l'analyse de Bourdieu dans *Homo Academicus* et en particulier à la façon dont cette analyse restitue les oppositions principales qui structurent ou structuraient au cours des dernières décennies le champ universitaire. Selon un premier axe, qui oppose les facultés temporellement dominées aux facultés temporellement dominantes, mais aussi le culte de la science désintéressée à celui de la science pratique, le refus des honneurs au goût des mondanités académiques, et finalement la distance à l'ordre social à l'attachement à l'ordre social, on voit les facultés se distribuer selon un continuum qui va des sciences (en particulier les mathématiques et la physique) au droit et aux sciences économiques, avec, non loin du premier pôle, les lettres et les sciences sociales, et non loin du second, la médecine (en particulier la clinique et la chirurgie). Selon un second axe, qui oppose les formes de reconnaissance précoces et canoniques, les mieux à même de contribuer à la notoriété scientifique ou intellectuelle, aux formes de reconnaissance plus incertaines, telles que celles liées aux carrières étalées dans le temps ou aux mandats électifs, on voit les facultés se distribuer selon un continuum qui va de la philosophie, de l'histoire et des lettres classiques, aux sciences naturelles, en passant par les lettres modernes, les langues, la physique et la chimie.

Considéré depuis cette structure, le mouvement « Sauvons la Recherche », qui a rassemblé de nombreux enseignants-chercheurs, aux côtés des chercheurs, en 2003 et 2004, peut être analysé comme un dispositif de mobilisation qui, par son objet et ses modes d'action, a su réaliser une double agrégation, en unifiant un vaste ensemble de disciplines situées du côté de la science désintéressée (sciences, sciences humaines, lettres,...) et à la fois les fractions traditionnellement les plus disposées à l'action syndicale et les fractions qui adoptent plus volontiers la posture distanciée d'une identité professionnelle fondée sur l'excellence scientifique. Autrement dit, SLR aurait intensément mobilisé la totalité du pôle gauche du champ universitaire, en dépassant les clivages entre types de carrières et de reconnaissance sur le second axe mis au jour par l'analyse factorielle d'*Homo Academicus*. Dans cette perspective, le mouvement de 2009 aurait encore élargi les bases universitaires de la mobilisation à de nouveaux secteurs situés au pôle droit du champ universitaire: le droit -de la façon la plus visible- mais aussi les secteurs les plus « classiques » et les plus « droitiers » de certaines disciplines comme l'histoire ou la littérature.



Si le modèle d'*Homo Academicus* éclaire ainsi largement la dynamique d'expansion de la mobilisation des années 2003-2009, il reste que certains aspects de l'analyse de Bourdieu peuvent être remis en discussion à partir des éléments présentés ici. Ainsi le rapport au syndicalisme n'apparaît dans *Homo Academicus* qu'au travers d'indices relatifs aux carrières. Or, si l'on prend en compte l'adhésion et plus largement le rapport au fait syndical, on voit que le premier axe de l'ouvrage, l'opposition entre science désintéressée et science pratique, entre universitaires de gauche et universitaires de droite, est aussi une opposition entre proximité et distance au syndicalisme. Par ailleurs, s'agissant du deuxième axe, qui oppose les carrières à base scientifique et les carrières longues ou électives, deux remarques peuvent être faites. D'une part, l'espace factoriel fonctionnerait probablement différemment si l'adhésion syndicale était incluse aux données utilisées. D'autre part, l'interprétation des différenciations en matière de carrière gagnerait à être approfondies, que l'on pense à la situation des femmes qui interrompent leur activité scientifique pour s'occuper de jeunes enfants, aux usages instrumentaux de la ressource syndicale, qui peuvent en certains cas concourir aux carrières scientifiques, ou encore aux dilemmes entre carrière scientifique et carrière militante. Pour le dire autrement, si le conflit des facultés, tel que l'a analysé Bourdieu, conserve dans son principe toute son actualité (jusque dans le processus qui a conduit à sa suspension au cours du printemps 2009), l'analyse du syndicalisme de l'enseignement supérieur gagne quant à elle à intégrer ces caractéristiques majeures que sont l'ancrage de ce syndicalisme du côté de la science désintéressée, son implantation dans les catégories professionnelles à statut, non dominantes ou à carrière longue, et les usages pour le moins différenciés qui peuvent être fait de l'engagement syndical.

### ***3-Les luttes pour la représentation professionnelle dans l'enseignement supérieur***

Dans cette troisième partie, en forme de conclusion, je souhaiterais revenir sur les spécificités de l'univers professionnel de l'enseignement supérieur du point de vue de l'action collective et du syndicalisme. En effet, l'organisation et la représentation du groupe professionnel prennent place dans des structures professionnelles qui apparaissent aussi éloignées de celles qui dominent dans la fonction publique que de celles qui se sont spécifiquement instaurées chez les enseignants des premier et second degrés publics.

En fait, par certains côtés, l'univers professionnel des enseignants-chercheurs se rapproche de celui des professions libérales : institutionnalisation de relations interindividuelles de concurrence, coexistence d'un statut juridique et d'une forte diversité des conditions d'exercice (voire de rémunération), contrôle par les pairs de l'accès à la profession, travail d'intervention directe auprès du pouvoir politique. Par d'autres côtés, il n'est pas éloigné des professions de la production culturelle, en particulier au pôle le plus attaché à un ancrage de l'identité professionnelle du côté de la science désintéressée : référence à la notion de création dans la définition des métiers et dans les mécanismes de progression des carrières, caractère parfois insaisissable et non marchand de l'activité elle-même, défense du principe de l'autonomie intellectuelle conçu comme une condition de la création des connaissances. Dans une définition opposée, le statut d'universitaire s'inscrit dans une proximité au pouvoir politique et économique, qui suppose néanmoins un minimum de reconnaissance comme expert indépendant dégagé des tutelles locales, comme l'a en particulier montré la mobilisation des enseignants-chercheurs de droit au printemps 2009. Enfin, et tout spécialement dans le cas de la France, on ne peut oublier que le statut d'enseignant-chercheur s'inscrit lui-même dans le statut de la fonction publique et qu'il s'est noué historiquement de fortes relations entre l'activité universitaire et la notion de service public.

De fait, cette multiplicité des référents identitaires disponibles s'exprime à travers une relative diversité des modes de représentation professionnelle. Ainsi, dans les luttes pour la représentation du groupe, on retrouve aussi bien des syndicats qui revendiquent leurs attaches

à la tradition du « mouvement ouvrier » (comme ceux de la FSU, de la CFDT, de Solidaires ou de la CGT) que des syndicats qui se définissent comme « autonomes » ou « indépendants ». La représentation syndicale est elle-même concurrencée par des associations professionnelles généralistes, comme Qualité de la Science Française<sup>8</sup> (QSF) ou des associations qui épousent la segmentation de l'institution en disciplines d'enseignement. Le statut associatif a également été utilisé ces dernières années dans l'objectif de pérenniser des collectifs militants tels que « Sauvons la recherche » (SLR) ou « Sauvons l'Université » (SLU). Enfin, la Conférence des Présidents d'Université (CPU) occupe de longue date une position importante dans cet espace de représentation, position renforcée par les récentes réformes.

Lors des élections professionnelles, on retrouve cet enchevêtrement des formes de représentation. Ainsi, les élections au Conseil National des Universités (CNU) sont organisées discipline par discipline et voient concourir de nombreuses listes non syndicales. A l'inverse, seules les organisations syndicales dites « représentatives » peuvent se présenter aux élections au comité technique paritaire des universitaires (CTPU<sup>9</sup>). Dans une configuration intermédiaire, les élections au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) sont à la fois plus ouvertes que les secondes et moins parcellisées que les premières, au prix d'un processus de représentation particulièrement complexe et mêlant différentes catégories d'électeurs ; le mode de représentation syndicale y apparaît comme un phénomène majoritaire dont l'influence est toutefois contestée par QSF.

Les élections au CTPU apparaissent dans ce contexte comme une occasion, pour les organisations syndicales, de défendre la représentation de type syndical et de répartir entre elles les ressources symboliques et matérielles offertes par l'institution, sur la base d'une audience mesurée au sein des seuls enseignants-chercheurs<sup>10</sup>. Le SNESup-FSU y apparaît largement en tête, suivi par le SGEN-CFDT –soit deux organisations qui représentent dans l'enseignement supérieur les principaux courants de la gauche syndicale française<sup>11</sup>. Cette configuration garantit en quelque sorte, qu'en dépit de la diversité des formes de représentation en concurrence, celles établies en référence aux valeurs du « mouvement ouvrier » conservent une forte implantation électorale. Cette prévalence trouve également à s'exprimer à l'occasion des mobilisations qui jalonnent l'histoire de l'enseignement supérieur –qu'elles soient celles conduites aux côtés des étudiants ou celles plus spécifiques-, et où peut s'exprimer une sorte de croyance partagée dans les valeurs « démocratiques ». Se trouvent par exemple communément défendues en ces occasions la recherche d'une relative égalisation des conditions, la participation des personnels à la gestion de l'institution ou encore l'idée d'instaurer des règles d'équité dans l'accès aux postes et la gestion des carrières.

---

<sup>8</sup> L'Association pour la Qualité de la Science Française (QSF) a été créée en 1982 à l'initiative de Laurent Schwartz : « il s'agissait à l'époque de réagir contre des projets ministériels qui paraissaient dangereux pour l'université française, et en particulier contre le projet de loi Savary, qui a finalement été voté en 1984. L'Association a alors - et par la suite - défendu l'idée qu'une politique universitaire moderne, fût-elle de gauche, ne pouvait être établie sur la base de mesures démagogiques » (site internet : <http://www.qsf.fr/>).

<sup>9</sup> Comité Technique Paritaire des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut Universitaire.

<sup>10</sup> Lors du scrutin du 13 avril 2010, le taux de participation a été de 28,33%, et les scores obtenus par les différentes organisations se sont répartis de la façon suivante : SNESup-FSU : 43,64%, SGEN-CFDT : 17,62%, Sup-Recherche-UNSA : 14,37%, Autonomes-CSEN : 12,70%, FERC-SUP-CGT : 6,56%, SNPRES-FO : 5,09% (total des inscrits : 49.840).

<sup>11</sup> Le SNESup réunit en effet des courants proches de ceux représentés à la CGT et à Solidaires, et donc une large partie des sensibilités situés à gauche de la gauche et des écologistes (la CGT et Solidaires disposant par ailleurs d'une petite implantation chez les enseignants du supérieur) lorsque le SGEN rassemble, comme dans d'autres syndicats de la CFDT, des sensibilités globalement situées à droite de la gauche et des écologistes (Force Ouvrière et l'UNSA concurrençant la CFDT dans les milieux proches des socialistes et des républicains).

Mais, on l'a vu, la place du syndicalisme dans les formes de représentation professionnelle, est moins nette dès lors que l'on prend comme critère le nombre d'adhérents. Le SNESup apparaît également en plus grande difficulté que ses équivalents dans les premier et second degrés publics –notamment le SNUipp et le SNES- pour mobiliser et représenter symboliquement la profession. Les appels à la grève sont ainsi plus rares et moins bien suivis que dans les autres degrés d'enseignement, la mise en scène de l'action collective se réalisant souvent par la collecte de motions des instances représentatives où l'épreuve du nombre n'est pas requise. L'accès aux médias des représentants syndicaux de l'enseignement supérieur est également relativement rare, y compris lors des grandes mobilisations de ces dernières années, où l'association SLR, la CPU, voire tel président d'université ou tel ancien ministre eurent souvent la préférence des journalistes. Et en période ordinaire, la signature de tribunes individuelles ou l'interview apparaissent souvent, pour les journalistes comme pour nombre d'enseignants-chercheurs, comme le meilleur moyen d'exprimer le point de vue des universitaires.

Dans une autre direction, renvoyant à un usage plus instrumental du syndicalisme, la participation aux initiatives syndicales peut constituer une ressource non négligeable pour l'accès aux responsabilités institutionnelles de l'enseignement supérieur, nombre de fonctions dans les établissements ou au niveau national étant exercées après l'organisation d'élections sur listes syndicales. Les syndicats constituent en particulier des listes de candidats pour les élections aux conseils d'administration des universités ou au Conseil National des Universités (CNU), qui agréé les candidatures aux concours de recrutement de maîtres de conférences et de professeurs, concours organisés par les établissements. Ces élections, préparées avec soin par les organisations syndicales, sont pour elles l'occasion de mobiliser des universitaires reconnus pour leur activité scientifique ; elles doivent alors arbitrer, dans de longues séances de négociation, entre principes scientifiques et démocratiques, entre candidatures possiblement motivées par des intérêts personnels et candidatures plus authentiquement syndicales. Enfin, l'engagement syndical est lui-même au principe de carrières spécifiques, par l'enchaînement de mandats au sein de l'appareil de représentation, carrières qui ont de bonnes chances d'être incompatibles avec des carrières scientifiques. On voit par là que dans ce contexte professionnel marqué par la prégnance des luttes symboliques et l'existence de principes concurrents de représentation, l'implantation syndicale et sa perpétuation ne sont nullement exclues mais peuvent en bien des cas sembler problématiques.

Surtout, il convient de souligner l'espèce de circularité qui existe entre les manières de se représenter le syndicalisme et ses propriétés objectives. Les propriétés tendanciennes des adhérents et celles des porte-parole au niveau local, qui trouvent leurs origines dans le fonctionnement d'ensemble de l'enseignement supérieur, peuvent ainsi décourager des universitaires soucieux de réhabiliter, par l'action collective, une forme de reconnaissance professionnelle. Mais ces tendances structurales n'ont en elles-mêmes rien de fatal, tant c'est ici la diversité des définitions de l'engagement qui semble l'emporter. C'est en tous les cas de ce point de vue que l'analyse sociologique peut peut-être contribuer au regard réflexif du groupe professionnel sur ses propres pratiques.